

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le 28 Mars**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,

Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle des Fêtes de Sommereux sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

****Délégués titulaires présents** : MM ANCELIN O ; BAGUET J.C ; BELIARD A ; BELLIARD B ; BIRON M ; BIZET F ; BONDUELLE C ; BOURGUIGNON C ; BOUS W ; BOUTELEUX P ; BOYENVAL G ; CARON M ; CAUX E ; CAYRE M ; COCU C ; CORDIER F ; COUTARD S ; COZETEE Y ; CUVELIER F ; DANIEL C ; DANIEL D ; DECOCK J.Y ; DELETTRE Y ; DES COURTILS P ; DUBUT I ; ESTIENNE J.P ; FERRY V ; FOLASTRE F ; FOUCARD G ; FOUCAULT S ; GAVELLE C ; GILLES T ; GORENFLOS A ; GORET G ; GOUBIN N ; GOURLAINM.L ; HERNEQUE O ; HUCLEUX J ; INGLARD L ; JUMEL R ; LECUIR G ; LEGUAY A ; LEROND F ; LEVASSEUR T ; LILIE J.M ; LONCKE F ; MAILLARD P ; MASSON G ; MERCIER J.C ; ORTEGAT C ; PETIGNY N ; PICHARD H ; PLE S ; PREVOST P ; RINGARD C ; ROHAUT H ; RONSEAUX B ; SMessaert P ; SOLEWYN A ; STERIN GOISQUE A ; SYS P ; TOUTAIN M.L ; TRANCART H ; VAN OOTEGHEM P ; VAN OVERBEKE S ; VANDECAVEYE F ; VASSEUR R ; VERBEKE P ; VISSE M

****Délégués suppléants présents (avec voix délibérative)** : MM LE FICHOUS G ; GUINEAU F ; DORMOY D ; BOULLET D ; VANNESTE B ; HAMONIER P

****Délégués suppléants présents sans voix délibérative** : MM HANNIET C ; BLOQUEL J ; HODENCQ J ; LUGINBUHL F ; BATICLE E ; FERNANDEZ F ; MOITTIE O ; BRAYS J ; ROLAND P.

****Pouvoirs** : MM BONNARDELLE D donne pouvoir à CUVELIER F ; DECHERF S donne pouvoir à VERBEKE P ; HAUDIQUERT E donne son pouvoir à ESTIENNE J.P ; MIREY L donne pouvoir à PLE S ; KLAES C donne pouvoir à DANIEL C ; LARCHER J donne pouvoir à PICHARD H ; BOUTON N donne pouvoir à VAN OOTEGHEM P ; LAVERNHE P donne pouvoir à LEGUAY A ; DOUCHET F donne pouvoir à RINGARD C.

****Etaient Excusés** : MM BEURAIN Y ; PARMANT A ; CHERON M ; PUISSANT M ; JAMAULT P

Secrétaires de séance : M FERRY V et SOLEWYN A

Date de la convocation : 22 mars 2022	Nombre de délégués en exercice : 113
Date d'affichage : 22 mars 2022	Nombre de délégués présents : 75
	Nombre de pouvoirs : 9
	Nombre de votants : 84

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **24 Janvier 2022**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : M. Vincent FERRY
..... M. André SOLEWYN

ELECTION DU 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET REPRESENTANTS STRUCTURES EXTERIEURE.

Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarque particulière.

Election du 3^{ème} Membre du Bureau :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 60 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions et 15 voix non exprimées

Est seul candidat : Madame Isabelle DUBUT

Majorité absolue : 35
Nombre de votants : 84
Suffrages Exprimés : 69

A obtenu : Madame Isabelle DUBUT : 60 voix

Madame Isabelle DUBUT, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est déclarée élue 3^{ème} membre du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Représentants au Centre Social Rural du canton Marseille-en-Beauvaisis :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 65 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions et 11 voix non exprimées.

APPROUVE :

- La désignation de membre proposés soit Madame Isabelle Dubut en qualité de Titulaire et Madame Hélène Rohaut en qualité de Suppléant afin de représenter la CCPV au sein du Centre Social Rural du canton Marseille-en-Beauvaisis.

Représentant au Collège de Marseille-en-Beauvaisis :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 65 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions et 11 voix non exprimées.

APPROUVE :

- La désignation de membre proposé soit Madame Cynthia Cotelle en qualité de Titulaire afin de représenter la CCPV au sein du collège de Marseille-en-Beauvaisis.

Représentant pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 60 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions et 19 voix non exprimées.

APPROUVE:

La désignation du membre proposé soit Monsieur Jean-Yves Decock en qualité de suppléant afin de représenter la CCPV au sein du PETR.

Représentant du Syndicat Intercommunal De La Vallée Du Thérain (SIVT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 65 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions et 13 voix non exprimées.

APPROUVE :

- La désignation du membre soit Monsieur Claude Bonduelle en qualité de Titulaire afin de représenter la CCPV au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT).

Représentant du Comité Syndical de Trinoval :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 66 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions et 12 voix non exprimées.

APPROUVE :

Les désignations des membres proposés soit Monsieur Claude Bonduelle en qualité de Titulaire et Monsieur Jean-Yves Decock en qualité de suppléant afin représenter la CCPV au sein de TRINOVAL.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE CONCERNANT LE CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE POUR LE NUMERO SIREN.

***Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarque particulière.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 69 voix pour, 1 voix contre (GORET G) et 14 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente propose l'adaptation et l'adoption des statuts *de la* Communauté de Communes de la Picardie Verte concernant le changement d'adresse du siège pour le numéro de SIREN.

- Madame la Présidente à transmettre aux communes les statuts modifiés. Les communes ont un délai de trois mois pour nous transmettre leur délibération afin que la modification fasse l'objet d'un arrêté Préfectoral.

MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2021.

Madame Cuvelier présente ce point.

Monsieur Ferry : J'ai une question concernant le Bureau d'Etudes Ingetec, je leur ai transmis la carte corrigée, recevrons-nous une carte rectificative ?

Madame Cuvelier : si vous en faite la demande, il vous la transmettra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 75 voix pour, 1 abstention et 8 voix non exprimées

PREND ACTE :

- Des marchés publics passés en 2021 par l'EPCI.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS 2021 (CA 2021) DONT COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

**Présentation de ce point par Monsieur Estienne, doyen de la séance (sortie de la Présidente).
Pas de remarque particulière.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 21 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE :

- Les Comptes Administratifs 2021 annexé pour :
 - Budget principal ;
 - Budget annexe Assainissement ;
 - Budget annexe Zones d'Activités

AUTORISE :

- La Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE VERTE/AP-AE-CP 2022/ SUBVENTIONS 2022 .

Madame Cuvelier présente ce point. Chaque Vice-président présente leur budget par commission.

Madame Petigny : On ne peut pas négocier l'emprunt de 4,61% ?

Madame Cuvelier : On a essayé mais aucune banque n'a accepté de négocier le prêt.

Monsieur Verbeke : Quand c'est un taux fixe, il y a des pénalités qui sont extrêmement importantes, c'est compliqué de négocier un prêt avec ce type de taux.

Madame Cuvelier : Cette précision est utile, la pénalité est largement supérieure au bénéfice occasionné par la renégociation.

Monsieur Masson présente le budget de la commission « Déchets ».

Monsieur Ferry : Vous avez annoncé tout à l'heure que les contrats de collecte vont être changés, est-ce que cela modifiera le mode de tri ?

Monsieur Masson : Cela ne changera rien au tri, c'est seulement les marchés de collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 84 votants : soit 72 voix pour, 1 contre (GORET G), 2 abstentions (CAUX E, DORMOY D) et 9 voix non exprimées.

VOTE :

- Les Budgets Primitifs de la Communauté de Communes de la Picardie Verte de l'année 2022 pour le Budget Principal, le Budget annexe « assainissement » et le Budget annexe « Zones d'Activités Communautaires » ;

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.
- Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ses sections.

AP-AE-CP 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- Madame la Présidente à prévoir, en lien avec l'historique budgétaire, les Autorisations d'Engagements, de Programmes et les Crédits de Paiements liés, ci-après annexés, pour l'année 2022 et suivantes, en perspectives budgétaires.
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

FISCALITE COMMUNAUTAIRE 2022.

**Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarque particulière.**

Le taux de fiscalité sont les suivants pour l'année 2022 :

Foncier Bâti	6.56%	1 548 619 €
Foncier Non Bâti	16.84%	654 066 €
Cotisation Foncière des Entreprises	6.68%	380 292 €
Fiscalité professionnelle de Zones	20.92%	4 540 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	12.80%	2 766 839 €

Vu l'avis favorable, conforme et unanime, du Bureau Communautaire le 21 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 77 voix pour et 7 voix non exprimées.

AUTORISE :

- la Présidente à appliquer les taux de fiscalité ci-dessus,
- la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.

*Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarque particulière.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 74 voix pour, 1 voix contre (BONDUELLE C) et 9 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à constituer une provision à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans soit :
 - 2 233 € pour le Budget Principal ;
 - 319 € pour le Budget Annexe Assainissement ;
 - 3 515 € pour le Budget Annexe Zones d'Activités.
- Madame la Présidente à inscrire les crédits au Budget Primitif 2022.

ACTUALISATION DU PRIX D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZC46 SITUEE A GREMEVILLERS.

*Monsieur Masson présente ce point.
Pas de remarque particulière.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit :72 voix pour, 1 voix contre (RONSEaux B) et 11 voix non exprimées.

APPROUVE :

- L'acquisition de la parcelle cadastrée ZC46, d'une superficie de 3 640 m², au prix actualisé de 16 080 €, appartenant à Monsieur et Madame Denis DURIER,

AUTORISE :

- Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches utiles pour concrétiser l'acquisition de cette parcelle
- Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, dont l'acte notarié.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZC41 DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE SITUEE A GREMEVILLERS.

*Monsieur Masson présente ce point.
Pas de remarque particulière.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 67 voix pour et 17 voix non exprimées.

APPROUVE :

- L'acquisition de la parcelle de référence cadastrale ZC41, d'une superficie d'environ 2 490 m², appartenant à Monsieur et Madame Jacques-Pierre VANDAELE, au prix de 11 000 €,

AUTORISE :

- Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches utiles pour concrétiser l'acquisition de cette parcelle
- Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, dont l'acte notarié.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022 AVEC LA CAF.

*Monsieur Daniel présente ce point.
Pas de remarque particulière.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 68 voix pour, 1 abstention (VANDECAVEYE F) et 15 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer les conventions d'Objectifs et de Financement 2022 avec la CAF.

ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DE LA PICARDIE VERTE AU TITRE « L'AIDE A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES », DE « L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES TPE ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES » ET « L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PME ».

Monsieur Smessaert présente ce point.

Monsieur Ferry : Il s'agit des dossiers déposés par les entreprises auprès de la CCPV dont je vous avais fait part et notamment « L'épicerie de Mimi » qui se déplace dans les villages, qui a moins d'un an et qui ne peut pas demander d'aide pour le moment. Cette entreprise éprouve des difficultés suite à la hausse du carburant car c'est une épicerie itinérante, pourrait-elle prétendre à une aide pour le carburant ?

Monsieur Smessaert : Il faut que le siège social soit au sein du territoire de la Picardie Verte.

Monsieur Ferry : C'est le cas !

Monsieur Smessaert : Malgré cela, je ne pense pas qu'elle soit éligible.

Madame Cuvelier : Nous regarderons et nous vous apporterons la raison du refus.

Madame Pichard : Je voulais connaître les modalités d'attribution pour ce type d'aide car je comprends bien qu'il peut y avoir une aide par exemple, un artisan qui prévoit de s'installer, là où cela m'interpelle en ce qui me concerne, une entreprise qui peut paraître florissante au regard de ce que l'on peut voir de l'extérieur.

Monsieur Smessaert : On a conscience que certaines entreprises sont florissantes, les règles ont été données et nous sommes obligés de les suivre au moment du dépôt du dossier, nous sommes actuellement en train de travailler sur la modification des règles d'attribution, on souhaite s'orienter vers la création d'entreprises.

Madame Pichard : Je comprends bien mais ce que je ne comprends pas c'est que cela soit proposé au vote, j'entends votre réponse et cela me donne toute latitude pour voter en toute conscience.

Madame Cuvelier : Le souhait de la gouvernance est que la commission réoriente ces choix d'attributions.

Monsieur Ferry : J'aimerais que l'on puisse voir à l'écran les entreprises avec le montant attribué et pourrions-nous faire un vote par entreprise ?

Madame Cuvelier : Cela n'est pas prévu comme cela car c'est une proposition de la commission, je vous propose de le voter en l'état et dans le cas où le vote serait défavorable nous vous le proposerons à nouveau entreprise par entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 39 voix pour, 23 voix contre (DELETTRE Y, COUTARD S, BELLIARD B, GOURLAIN ML, FOUCARD G, CAYRE M, LARCHER J, PICHARD H, RINGARD C, PLE S, DOUCHET F, MIREY L, BELLIARD A, RONSEAUX B, VAN OVERBEKE S, BONDUELLE C, GORENFLOS A, SOLEWYN A, GOUBIN N, COZETTE Y, VASSEUR R, TOUTAIN ML, FERRY V) , 12 abstentions (HERNEQUE O, CAUX E, KLAES C, DANIEL C, ORTEGAT C, DUBUT I, ROHAUT H, DECOCK JY, NOTTEBOOM G, SYS P, BIZET F, PETIGNY N) et 10 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à accorder et verser aux entreprises les subventions sollicitées, selon le détail énoncé dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 39 435,67 € ;
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Bous : Je vous informe que Monsieur Jean-Charles Dottin ne fait plus parti des effectifs de la CCPV, il était sur un emploi contractuel, nous avons reçu des candidatures par voie de mutation, celles-ci sont prioritaires. Le nouveau responsable arrivera le 1^{er} juillet. Monsieur Dottin avait pris des engagements avec certaines communes concernant le grivillonnage, ces engagements seront tenus et j'assurerai moi-même les rendez-vous.

Monsieur Daniel : Au sujet des dons pour l'Ukraine, nous avons reçu un appel de la Protection Civile cet après-midi, qui nous a demandé de stopper l'action car ils ont reçu trop de dons, de mémoire, ils ont 800 palettes qui attendent à Strasbourg.

Monsieur Masson : Maité vous a envoyé un mail avec une carte localisant les bornes « Le Relais », il y a beaucoup de zones blanches sur notre territoire. Il serait intéressant que toutes les communes en soient dotées pour éviter de tout ce qui est maroquinerie et vêtements dans les poubelles.

Monsieur Cordier : Si certains d'entre vous ont un projet de plantation de haies pour l'automne et l'hiver prochain, pourriez-vous nous remonter vos projets et vos souhaits de plantation pour la prochaine saison 2022-2023 si possible avant la fin de la semaine. Le SIVT réunira les éleveurs concernés afin de proposer la pose de clôtures qui serait subventionnée à 80% pour protéger le Thérain des animaux.

Madame Petigny : Il a été évoqué le renouvellement de l'action « plantation de haies », est-ce aussi valable pour les arbres fruitiers ?

Monsieur Cordier : Oui, tout à fait.

Monsieur Goret : Nous avons commencé le PLUI-h en mars 2015, nous sommes en mars 2022, c'est-à-dire 7 ans, vous nous aviez dit que le zonage du PLUI-h serait terminé en 2011 et adopté définitivement début 2022, alors il faut savoir qu'actuellement des gens attendent pour pouvoir vendre un petit morceau de terrain afin d'y construire des habitations et on n'entends plus parler de rien, alors ma question est la suivante Mme la Présidente, est-ce que, il nous reste 4 avant la fin du mandat, d'ici là on peut espérer que le PLUI-h sera terminé.

Madame Cuvelier : Alors, je ne suis pas du genre à faire des promesses électorales et je n'en ferai pas mais j'espère bien que nous allons avancer plus vite sur ce dossier et ce avant la fin du mandat.

Monsieur Estienne : Le Bureau d'Etudes en charges du PLUI-h a décidé de se séparer de Monsieur Teddy Loyer, nous sommes devant le fait accompli, deux solutions soit nous allons en justice soit nous essayons de trouver une solution pour continuer. Depuis le début 2022, nous attendons que la DDT nous donne son appréciation sur ce qui a été fait au niveau du zonage, tant que l'avis n'a pas été rendu, je ne peux rien vous dire. Concernant Geostudio et Monsieur Teddy Loyer, nous devons avoir pris une décision avant le 15 avril prochain.

Monsieur Lecuir : Que pouvons-nous donner comme réponse à nos entreprises qui attendent pour leur extension ?

Monsieur Estienne : Pour une entreprise qui souhaite s'étendre, il y a la procédure de déclaration de projet, il faut tenter de déposer le dossier et nous verrons si la Préfecture suit.

Monsieur Smessaert : Pour le Très Haut Débit, il est urgent de nous renvoyer les conventions pour les nouvelles prises concernant la fibre.

Madame Petigny : Je voulais vous informer qu'un résidant de la commune de Roy-Boissy qui était professeur de Russe à la Sorbonne, m'a contacté pour me proposer une conférence sur l'Ukraine. Cette conférence- débat serait illustrée par un diaporama de la ville d'Odessa. Cela pourrait être programmé le vendredi 25 mai à 19h à la salle de Roy-Boissy. La Communauté de Communes se chargera de faire la diffusion. Je compte sur vous pour qu'il y est le plus de monde possible à cette conférence afin que cette personne soit récompensée de son investissement.

Monsieur Ronseaux : Juste un petit aparté, nous avons un agent technique à mi-temps sur notre commune, cet agent a trouvé un poste à temps complet. Alors si d'autres communes recherchent à agent technique à mi-temps cela pourrait nous aider à recruter car cela n'est pas facile.

Madame Cuvelier : Tout d'abord, je souhaite remercier très sincèrement Mme Vanessa Leroy pour son travail, les chefs de services ainsi que les Vice-Présidents. Enfin, je vous informe le Bureau Communautaire aura lieu le 2 mai et le Conseil Communautaire le 9 mai à Saint-Omer-en-Chaussée. Notre nouveau Directeur Général des Services prend ses fonctions lundi 4 avril.

L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00.